

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 28/05/2026	L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18	Présents : Régis ARMENGAUD, Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Céline CHERRIER, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES-ESTEVEZ, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Michel SEGUIER
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Roméo CARAYON par Astrid SEGUIER, Nathalie GASTOU par Sylvie MAFFRE, Isabelle SIRVEN par Françoise BOURGUES Absents ou excusés : Nathalie DO CARMO
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_050

Objet : Approbation du procès-verbal du 18 mai 2026

Madame le Maire s'assure de la bonne réception du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026. Elle demande s'il suscite des remarques puis soumet au vote son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026 ci-joint.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 5 juin 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

Date de transmission en préfecture : 08/06/2026

Date de publication : 09/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

